



Saint-Hilaire  
du-Harcouët

Carrefour des 3 Provinces

# CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 5 MARS 2024

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 Ville & Lotissements

# Le Débat d'Orientations Budgétaires

- Ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants,
- Il doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires,
- Elles préfigurent les priorités de gestion qui seront affichées dans le budget primitif 2024,
- Il permet également d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la commune nouvelle.

# Loi de finances 2024

## Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

Données de cadrage de la Loi de Finances (LF) 2024 – données nationales

	Exécution 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
<b>ÉCONOMIE FRANÇAISE</b>			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 639,1	2 818,1	2 930,8
Variation en volume (en %)	2,5	1,0	1,4
Variation en valeur (en %)	5,5	6,8	4,0
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) <sup>1</sup>	0,2	1,3	1,3
Dépenses de consommation des ménages (en %)	2,1	-0,2	1,8
Investissement des entreprises non financières (en %)	3,8	3,2	0,9
Exportations (en %)	7,4	2,1	3,5
Importations (en %)	8,8	0,3	3,1
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	5,3	4,8	2,5
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-163	-105	-95
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) <sup>2</sup>	-4,8	-4,9	-4,4

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

## Contexte national en 2023/2024

**Croissance économique :**

- **Perte de Produit Intérieur Brut (PIB) en volume de -8,2% en 2020 en France**
- **Croissance technique de rattrapage de +6,8% du PIB en 2021**
- **Croissance très faible de +1% en 2023 (quasi stagnation en PIB/habitant)**
- **Prévision de +1,4% toujours en volume sur 2024 soit + 110 Milliards (Mds) € / Hausse Dette publique +129 Mds € en 2024**
- **Forte hausse (+55%) des défaillances d'entreprises en 2023 (source Banque de France)**

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

- **DES TAUX D'INTERETS A LA HAUSSE**

## PRINCIPAL TAUX DIRECTEUR DE LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE (BCE)

Décembre 2022	Mars 2023	Juillet 2023	SEPTEMBRE 2023
2,5 %	3,5 %	4,25 %	4,5 %

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

- Pour la dixième fois d'affilée, la Banque Centrale Européenne (BCE) a relevé ses taux directeurs en septembre 2023.
- Afin de contrer la forte hausse de l'inflation en zone euro, son taux principal a été relevé à 4,5 %.
- Le principal taux directeur de la BCE est passé de 0 % depuis 2016, à 4,5 % en 1 an  $\frac{1}{2}$ , ce qui est inédit.
- Ce relèvement des taux a donc un impact certain sur le financement des collectivités locales en 2023, avec le passage d'un environnement à taux faibles à un coût de la dette en forte progression.

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

## Déficit de la Balance commerciale :

- Déficit de – 105 Mds € après déficit historique de -163 Mds € en 2022 (dont 50% énergies importées)
- Désindustrialisation marquée depuis 30 ans (954 établissements industriels de +50 salariés disparus depuis 2008 en France - Source cab Trendeo)
- La balance des paiements est quant à elle légèrement déficitaire, malgré le flux positif de revenus lié aux services et au tourisme

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

## FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES SUR LA PERIODE 2017-2023

Après un recul en volume historiquement inhabituel des recettes courantes en 2020 pour les Collectivités Locales (lié au COVID), la progression des charges courantes a été + rapide en 2023 que les recettes (cette fois-ci liée à l'inflation marquée sur les charges)

L'investissement après un recul conjoncturel en 2020 est ensuite resté dynamique sur 2021-2023 mais davantage sous l'effet prix que sous un effet volume d'investissement



# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

Les volumes d'épargne brute et nette ont reculé en 2020 et ce recul se confirme à nouveau pour 2023 (-10% pour l'épargne brute et -15% pour l'épargne nette),

L'encours de dette progresse de +5% entre 2019 et 2023 et tangente les 200 Mds € d'encours ; cet endettement reste toutefois modéré et parfaitement soutenable pour l'ensemble des Collectivités Locales à fin 2023,

Toutefois les nouveaux emprunts souscrits depuis fin 2022 le sont à des taux bien plus élevés (de 1% à 4% à ce jour) et donc avec un effet retour sensible sur les volumes d'épargne via la charge en intérêts accrue.

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

## DISPOSITIONS RELATIVES A LA FISCALITE LOCALE

Rappel des réformes fiscales récentes: impacts sur le produit fiscal 2024

- **Suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (Lois de Finances 2018 et 2020)**
- **Réduction de -50% des impôts de production -10 Mds € (Loi de Finances 2021)**
- **Suppression totale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2026 (Loi de Finances 2024)**

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

## Pour les communes: allocation compensatrice de l'Etat, réduction de 50%

### Les allocations compensatrices :

- Les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi sont compensées par l'État et actualisées selon les dispositions des Lois de Finances.
- Exemples :
- *Pour les communes non membres d'un EPCI à fiscalité professionnelle unique, les parts transférées de fiscalité sont prises en compte dans le calcul de certaines compensations;*
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes bénéficient depuis 2021 des allocations compensatrices de TFPB antérieurement versées au département. La loi de finances de 2020 avait prévu ce transfert, pour chaque compensation d'exonération, en majorant le taux communal de TFPB de l'ex-taux départemental de TFPB utilisé pour le calcul de ces allocations.
- En 2023, comme elles l'ont été depuis 2021, les allocations restituées tiennent compte de ce transfert de

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

- Les bases de locaux industriels : bénéficient de la revalorisation forfaitaire de +3,9%
- Les bases de foncier bâti des locaux d'habitation et les bases de foncier non bâti : bénéficient de la revalorisation forfaitaire de +3,9%
- Art 152 – Loi de Finances 2024 : Nouveau report de 2025 à 2026 de l'entrée en vigueur de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

- La taxe sur les logements vacants (TLV) peut être instaurée par les communes sur délibération situées en zone d'habitat tendu
- Cette TLV vise à inciter les propriétaires à mettre en location ou en vente leurs logements inoccupés

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

Ce nouveau zonage qui rentrera en application au 1<sup>er</sup> juillet 2024

- Art 73 – Loi de Finances 2024 : Remplacement des « Zones de Revitalisation Rurale » (ZRR) par « France Ruralités Revitalisation » (FRR)
- Il permettra de maintenir l'aide au développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales.
- Le premier niveau regroupera les communes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) répondant à une double condition : une densité de population inférieure ou égale à la densité médiane nationale des EPCI métropolitains et un revenu disponible par habitant médian

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

- Les communes répondant à ces critères seront classées de droit en « France Ruralités Revitalisation » (FRR). De plus, les préfets de région pourront proposer le classement « à titre complémentaire » des communes appartenant à certains bassins de vie sur des critères équivalents
- Le zonage « France Ruralités Revitalisation + » (FRR+), concernera les communes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) déjà classées en « France Ruralités Revitalisation » (FRR) mais « confrontés sur une période d'au moins dix ans, à des difficultés particulières »

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

## DOTATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES : FCTVA

Loi de Finances 2024 : Elargissement de l'Assiette du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'aménagement des terrains.



# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

Les dépenses des comptes 2128 et 2312 sont ainsi intégrées dans le calcul des dépenses d'investissement éligibles au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), au taux de 16,404% sur base TTC :

- 2121 Plantations d'arbres et arbustes
- 2128 Autres agencements et aménagements de terrains
- 2312 Agencements et Aménagements de terrains (travaux en cours), hors lotissements

**•NB : Seules les dépenses réalisées à compter du 01/01/2024 sont prises en compte (compte de gestion 2024 et suivants)**

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

- Hausse de l'enveloppe nationale de Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour 2024 de + 404 Millions (M€) (de 6,7 Md€ à 7,1 Md€ en 2024) :  
Intégration des dépenses aménagement des terrains.
- La Loi de Finances modifie l'assiette de calcul du FCTVA en intégrant les dépenses d'aménagement des terrains réalisées par les Collectivités Locales (CL); hors dépenses dans les Zones Artisanales (ZA) et les lotissements qui relèvent du régime de droit commun de la TVA)



# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

## Chiffres clés de la Loi de Finances 2024

- Taux revalorisation forfaitaire bases fiscales **+ 3,9%** (+7,1% 2023)
- Dotation Globales de Fonctionnement (DGF) : 27,24 Mds € (+320 M€/2023)

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités (CL)

- **FCTVA : 7,1 Mds € (+400 M€ / 2023)**
- **Total concours financiers aux Collectivités Locales (CL) : 53,45 Mds € (+1,7%)**
- **Suppression \*CVAE : - 8 Mds € d'impôts**
- **Crédits d'Investissement aux Collectivités Locales (CL) :**
- **Consolidation des crédits \*DSIL et \*DETR à haut niveau**

**\*CVAE : cofisation sur la valeur ajoutée des entreprises; \*DSIL : dotation de soutien à l'investissement local; \*DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux**

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

Décret n° 2024-124 du 21 février 2024 : le gouvernement annule 10 milliards d'euros en autorisations d'engagement prévus dans la loi de finances.

La mission la plus touchée est "Écologie, développement et mobilités durables », avec une annulation de 2,13 milliards d'euros.

D'autres missions connaissent des annulations importantes :

- "Travail et emploi" (1,1 milliard d'euros) ;
- "Recherche et enseignement supérieur" (904 millions d'euros) ;
- "Aide publique au développement (742 millions d'euros) ;
- "Cohésion des territoires" (736 millions d'euros) ;
- "Enseignement scolaire" (691 millions d'euros)...

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

**Éducation nationale, politiques publiques menées par les collectivités territoriales, culture, police nationale, administration pénitentiaire sont concernées.**

**Les programmes les plus touchés sont :**

- "Énergie et climat (-950 millions d'euros), constitué des aides versées aux ménages comme MaPrimeRénov', le chèque énergie, les aides à l'acquisition de véhicules propres ;
- "Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires" (-500 millions d'euros) ;

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

- "Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi" (-863 millions d'euros);
- "Enseignement scolaire public du premier degré" (-138 millions d'euros) ;
- "Enseignement scolaire public du second degré" (-123 millions d'euros) ;
- "Vie étudiante" : *action sociale, aides sociales, logement...* (-125 millions d'euros)

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

- Le gouvernement avait donné une estimation de la croissance française de +1,4%, "*supérieure à celles du consensus des économistes (+0,8%) et des organismes qu'il a auditionnés*", selon l'avis du Haut Conseil des Finances publiques.
- Cette prévision de croissance a été abaissée à +1%, d'où les économies décidées par le gouvernement.



# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

## ELEMENTS DE SYNTHESE LOI DE FINANCES 2024

- A/ Revalorisation forfaitaire des bases fiscales de **+ 3,9%** pour 2024 (rappel +7,1% en 2023 et +3,4% en 2022)
- B/ Légère hausse des dotations de l'Etat ciblée sur les dotations de péréquation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- C/ Maintien des garanties anti-inflation énergie ciblées sur les Collectivités Locales (CL) les plus vulnérables

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

- D/ Poursuite de l'allègement des impôts de production (suppression totale cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour les entreprises
- E/ Renforcement des composantes de péréquation de la Dotation Globale de Fonctionnement « DGF » pour les communes éligibles : Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) + 140 M€ et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) + 150 M€

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

- **F/ Crédits à l'investissement maintenus à haut niveau (Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ; Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ; Fonds Vert...).**
- **G/ La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une dotation de l'État destinée aux territoires ruraux. Elle permet d'aider des projets d'investissement.**
- **H/ La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements.**

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités (CL)

## QUELLES PERSPECTIVES POUR 2024-2025

- Une inflation importante mais qui ralentira sur 2024-2025 :
  - Tensions et volatilité des prix persistantes sur l'énergie;
  - Des taux d'intérêt qui devraient se desserrer au 2<sup>ème</sup> semestre 2024;
  - Vers un retour progressif sur l'objectif d'inflation de la Banque Centrale Européenne (BCE) à 2% à l'horizon 2026 ?

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités (CL)

- III/ Une nationalisation actée d'une bonne part des recettes fiscales des Collectivités Locales :
  - Les *locataires (hors ceux des résidences secondaires)* ne payent plus de taxes locales (sauf la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères « TEOM », répercutée);
  - Les entreprises industrielles ne payent plus que 50% de la TFB;
  - La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) supprimée totalement en 2027.

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

- Une généralisation du Compte Financier Unique et du Budget Vert dans les Collectivités Locales (CL de + de 3 500 habitants) : Le Compte Financier Unique (CFU) est un document visant à se substituer au compte de gestion du comptable public et au compte administratif de l'ordonnateur de façon généralisée dans les collectivités locales françaises à partir de l'exercice 2024.

# Loi de finances 2024

Ce qu'il faut retenir pour les collectivités locales (CL)

La mise en place du Compte Financier Unique (CFU) vise plusieurs objectifs :

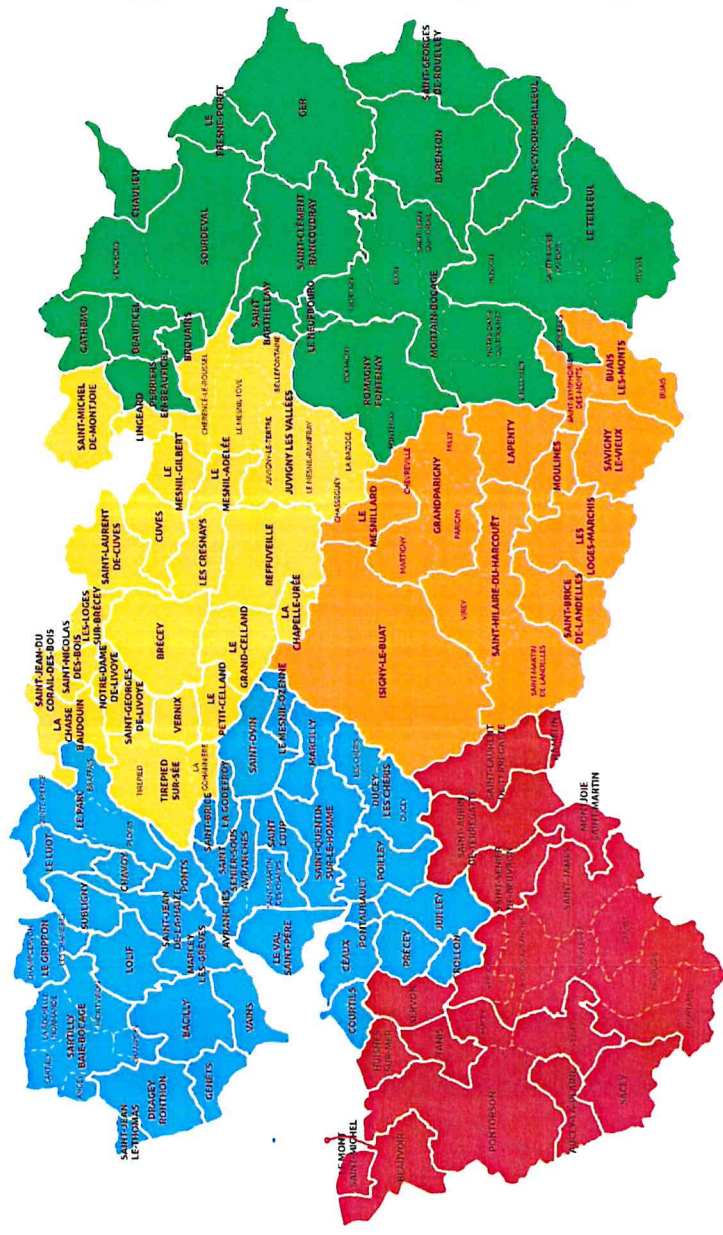
- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives;

# Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie



**SAINT HILAIRE DU HARCOUET**  
 6 054 habitants au 1er janvier 2024  
 (Union de 3 communes en 2016)  
 2ème plus grande ville sur le plan démographique de la communauté d'agglomération

 <p><b>POLE TERRITORIAL D'AVRANCHES</b>                  1 rue Général Ruel                  50300 AVRANCHES                  02 33 89 67 00                  accueil@m3m-normandie.fr</p>	 <p><b>POLE TERRITORIAL DU MORTAINAIS</b>                  rue velléid                  Mortain - 50140 MORTAIN-BOGAGE                  02 33 59 51 89                  accueil.mortainais@m3m-normandie.fr</p>	 <p><b>POLE TERRITORIAL DE SAINT-HILAIRE DU HARCOUËT</b>                  1 Place Louis Delaporte                  50600 SAINT-HILAIRE DU HARCOUËT                  02 33 79 33 79                  accueil.shilairedulharcoue@m3m-normandie.fr</p>	 <p><b>POLE TERRITORIAL DE SAINT-JAMES / PONTORSON</b>                  1 rue Maxime de Conlic                  50240 SAINT-JAMES                  02 33 89 14 28                  accueil.stjamespontorson@m3m-normandie.fr</p>	 <p><b>POLE TERRITORIAL DU VAL DE VÉE</b>                  29 place de l'hôtel de ville                  50370 BRECEY                  02 33 89 21 10                  accueil.valdevee@m3m-normandie.fr</p>
---	--	--	--	---



Les 5 communautés de communes du sud-Manche ont fusionné au 1er janvier 2017 en une communauté d'agglomération « Mont Saint-Michel - Normandie » comptant plus de 88 500 habitants.





# EVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE

	2020	2021	2022	2023	2024	Différence 2023/2024
Population de la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët	6 094	5 932	5 850	5 769	5 747	-22
Population municipale	373	357	332	308	307	-1
Population comptée à part	6 467	6 289	6 182	6 077	6 054	-23
Population totale						

# Principaux axes 2024 de la politique municipale

- **Contenir les dépenses de fonctionnement**
- **Pas d'emprunt**
- **Poursuivre la dynamique de la politique sociale**
- **Adapter l'offre de logements à la demande**
- **Continuer les actions engagées sur la rationalisation du patrimoine communal**
- **Renforcer l'attractivité de la ville et maintenir un cadre de vie agréable**
- **Pérenniser les structures éducatives**

# Ressources humaines

**Polyvalence**

**Mutualisation**

# Ressources humaines

## OBJECTIFS 2024

- Poursuivre la rationalisation de la politique de l'emploi
- Poursuivre la maîtrise de la masse salariale
- Poursuivre la polyvalence des tâches
- Poursuivre la mutualisation des compétences



# Ressources humaines

## MOUVEMENT DES EFFECTIFS 2023

RECRUTEMENTS	DEPARTS
<b>Stagiairisation</b>	
6 postes d'adjoint technique	
<b>Mutation</b>	<b>Mutation</b>
1 poste d'agent de maîtrise	2 postes d'adjoint technique
<b>Saisonniers</b>	<b>Retraite</b>
Camping : 2 agents du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	1 poste d'adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe
Accueil mi-juillet à mi-août : 1 agent	1 poste d'ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe
Services Techniques juillet et août : 2 agents	
Plan d'eau : 6 agents à 35h00/semaine x 1 mois	
<b>CDD</b>	<b>Détachement</b>
11 CDD de durées variables entre 1 mois et 6 mois	1 poste de chef de service principal 2 <sup>è</sup> classe de PM

# Ressources humaines

## MOUVEMENT DES EFFECTIFS POUR 2024

RECRUTEMENTS	DEPARTS
<b>Stagiarisation</b>	<b>Retraite</b>
3 postes d'adjoint technique	1 poste d'attaché principal
<b>Titularisations</b>	1 poste d'adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> cl
6 postes d'adjoint technique	
<b>Détachement</b>	
1 poste de gardien-brigadier	
<b>Saisonniers</b>	
Camping : 2 agents du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	
Accueil juillet et août : 1 agent	
Services Techniques juillet et août : 2 agents	
Plan d'eau : 3 agents à 35h00/semaine x 2 mois	
<b>CDD</b>	



# Ressources humaines

PREVISIONNEL PROMOTIONS 2024 (sous réserve de l'avis de la CAP)

## Catégorie A :

- 1 poste d'Attaché

## Catégorie B :

- 2 postes de Rédacteur
- 1 poste d'Animateur principal de 1ère classe

## Catégorie C :

- 4 postes d'Adjoint technique principal 1ère classe
- 1 poste d'Agent de maîtrise



# Ressources humaines

## MONTANT DES COTISATIONS

### COTISATIONS 2023

- Taux accident du travail : 1,81 %
- Contributions CNRACL employeur : 30,65 %
- Taux Allocations familiales : 5,25 %
- Taux vieillesse plafonnée : 8,55 %
- SMIC horaire brut : 11,27 €
- Taux cotisation au CNFPT : 0,90 %
- Taux cotisations au CDG50 : 1,15 %
- IRCANTEC Employeur : 4,20 %
- Assurance chômage : 4,05 %

### COTISATIONS 2024

- Taux accident du travail : 1,72 %
- Contributions CNRACL employeur : 31,35 %
- Taux Allocations familiales : 5,25 %
- Taux vieillesse plafonnée : 8,55 %
- SMIC horaire brut : 11,65 €
- Taux cotisation au CNFPT : 0,90 %
- Taux cotisations au CDG50 : 1,15 %
- IRCANTEC Employeur : 4,20 %
- Assurance chômage : 4,05 %



# Ressources humaines

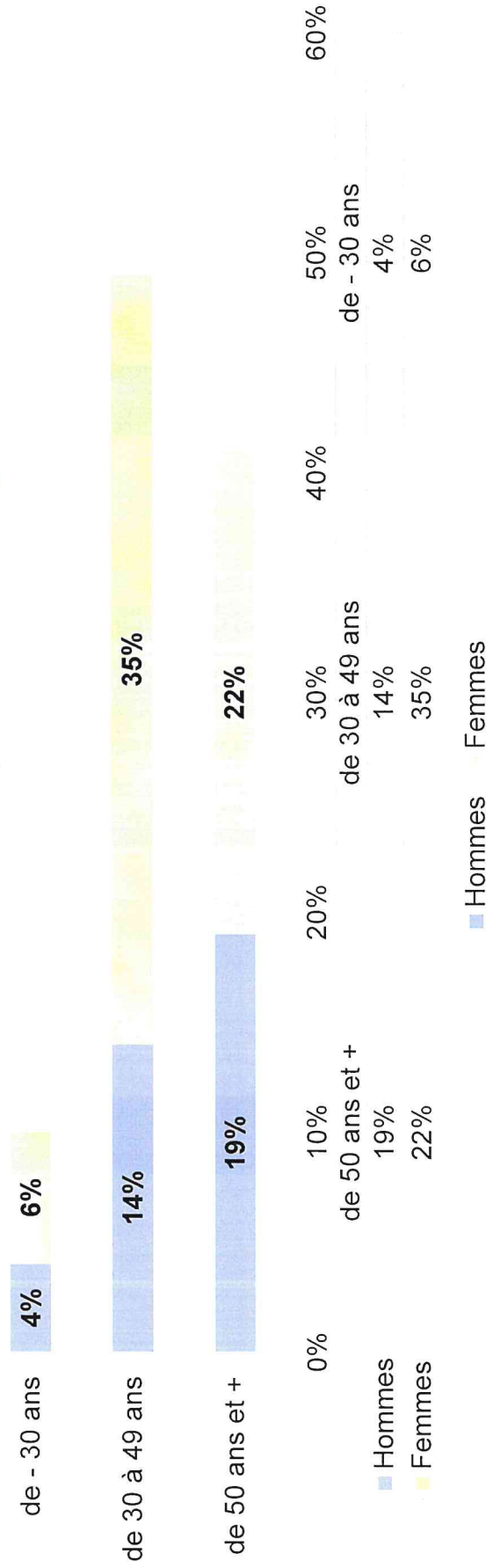
EFFECTIFS DES AGENTS PERMANENTS (au 31 décembre de chaque année)				
Hors CCAS (3 agents)				
	2021	2022	2023	Prévisionnel 2024
Services administratifs	25	24	24	24
Services techniques	25	26	25	25
Services scolaires	30	27	28	28
Police municipale	3	3	2	3
	83	80	79	80

# Ressources humaines

## Pyramide des âges

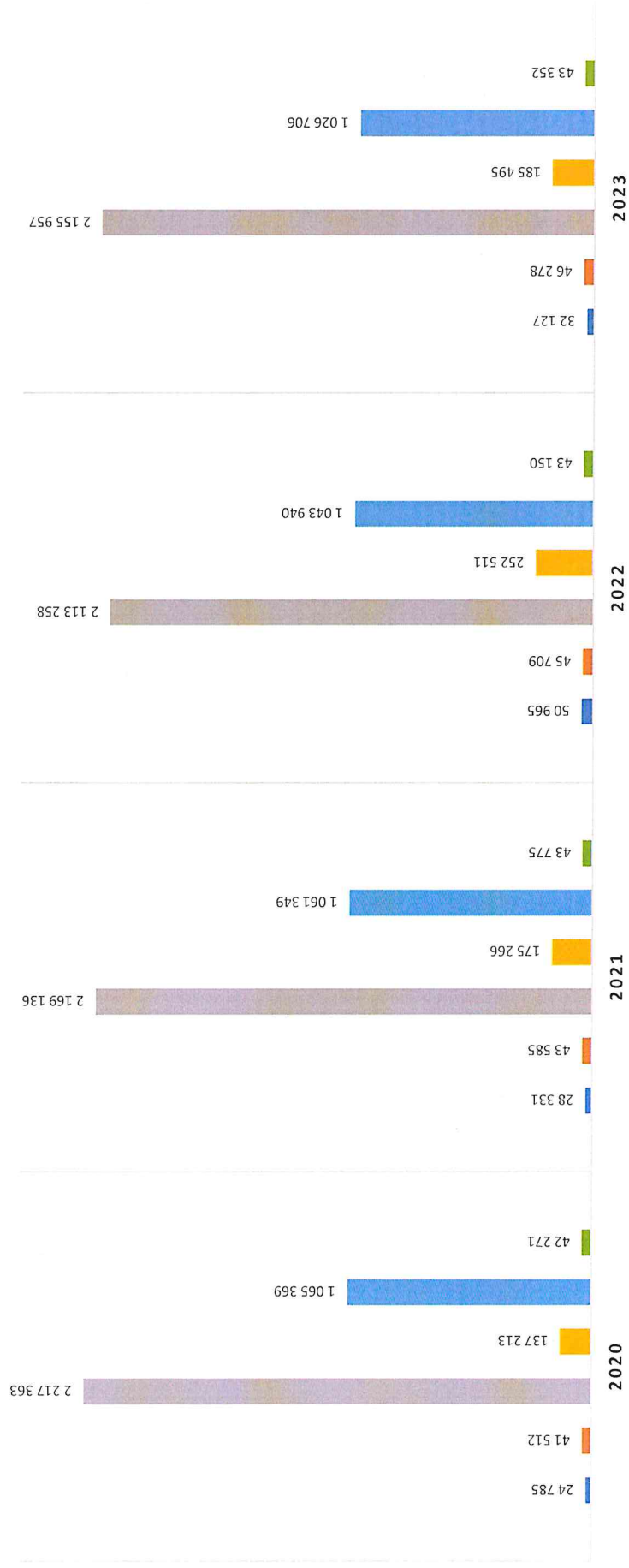
SYNTHESE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 (effectué tous les 2 ans)

La moyenne d'âge des agents de la collectivité est de 46 ans  
(48 ans, lors du rapport social unique 2020)



# Evolution charges de personnel

■ Autres personnels ■ Impôts sur personnel ■ Personnel titulaire ■ Personnel non titulaire ■ Charges de sécurité sociale et de prévoyance ■ Autres charges



# Politique sociale

## Actions existantes :

- Aide à la cantine,
- Chéquier Saint'H,
- Navette inter-quartiers,
- Commission intergénérationnelle,
- Fonds social écolier,
- Analyse des besoins sociaux,
- Dispositif argent de poche.

2024

Aide au permis de  
Conduire

Actions relatives au  
diagnostic social territorial  
sur la problématique des  
addictions

2024

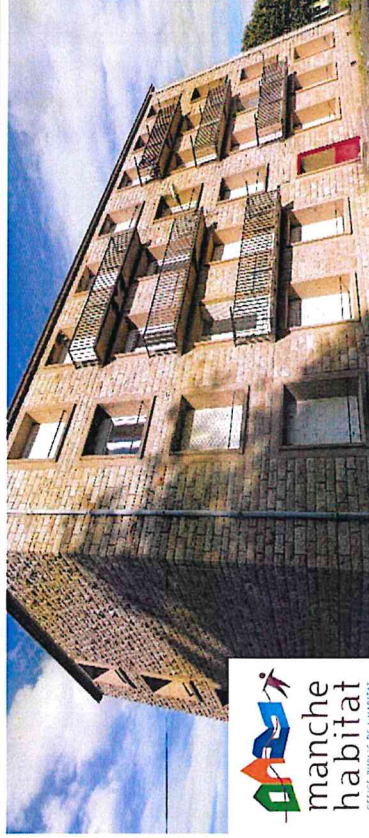
- Actions en faveur des séniors et prévention de la perte d'autonomie : association « Siel Bleu » ;
- Continuité de l'aide au permis de conduire ;
- Repas des aînés dans les 3 mairies déléguées ;
- Action à mener autour de la problématique des violences intra-familiales (VIF) ;
- Poursuite des actions collectives : disco salade, art thérapie, projet yoga du rire, cours informatiques à destination des personnes en situation de précarité en collaboration avec l'EPN, art et sentiers, actions autour du développement durable en partenariat avec l'agglomération ;



Saint-Hilaire  
du-Harcouët  
Carrefour des 3 Provinces

# Politique logement

Projet de rénovation de la grande maison des maîtres 8 logements type T3



Création à Beauséjour d'une résidence semi-autonome avec « Ages & Vie »: 2 maisons de 8 logements chacune



Construction de 14 logements rue de la république en partenariat avec l'EPFN : 12 T2 & 2 T4

# Politique logement

## Lotissements Résidence de la Lathrée, Saint-Hilaire-du-Harcouët

Plan situation  
Sis Commune de SAINT HILAIRE DU HARCOUËT  
Village "Les Touches"



Echelle figurative



Commune de ST HILAIRE DU HARCOUËT  
Lotissement La Lathrée



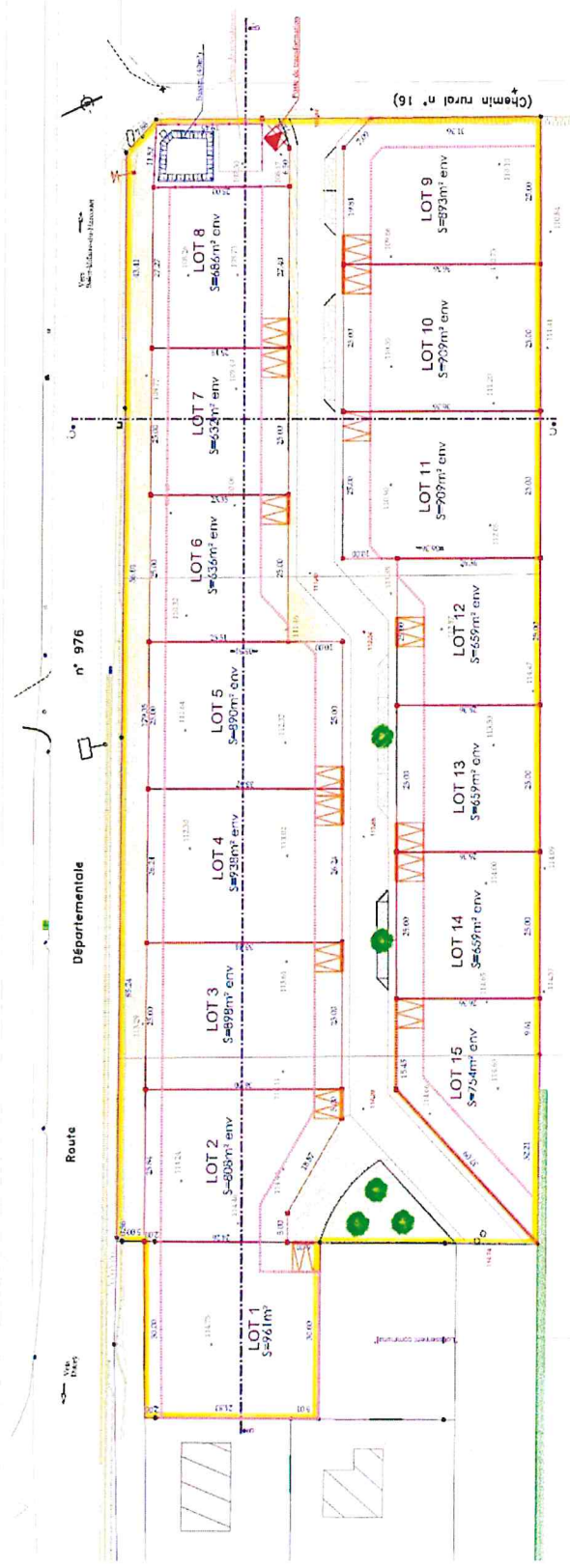
# Reste à vendre : parcelle n° 25, de la tranche 3

# Politique logement

Lotissement rue du stade, Virey

Reste 4 parcelles à vendre ( 2 sont réservées mais rien de signé officiellement)

➤ Parcelles n°2; 5; 9 et 15



# Politique cadre de vie

Améliorer l'espace de vie au cœur de bourg et renforcer l'attractivité commerciale





# Politique cadre de vie

Petites villes de demain



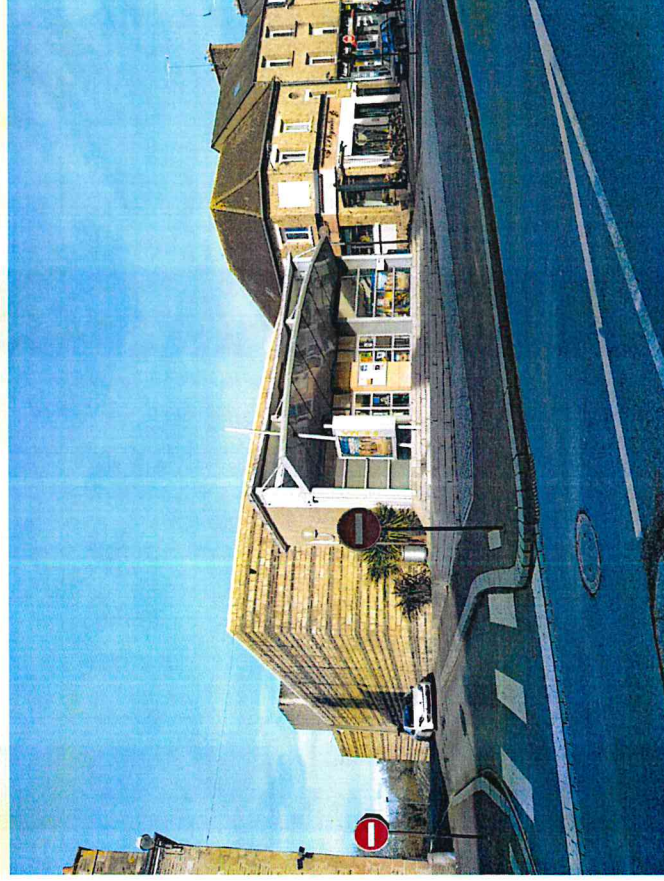
Réflexion en cours pour la réalisation d'un  
bâtiment dédié à l'économie sociale et  
solidaire



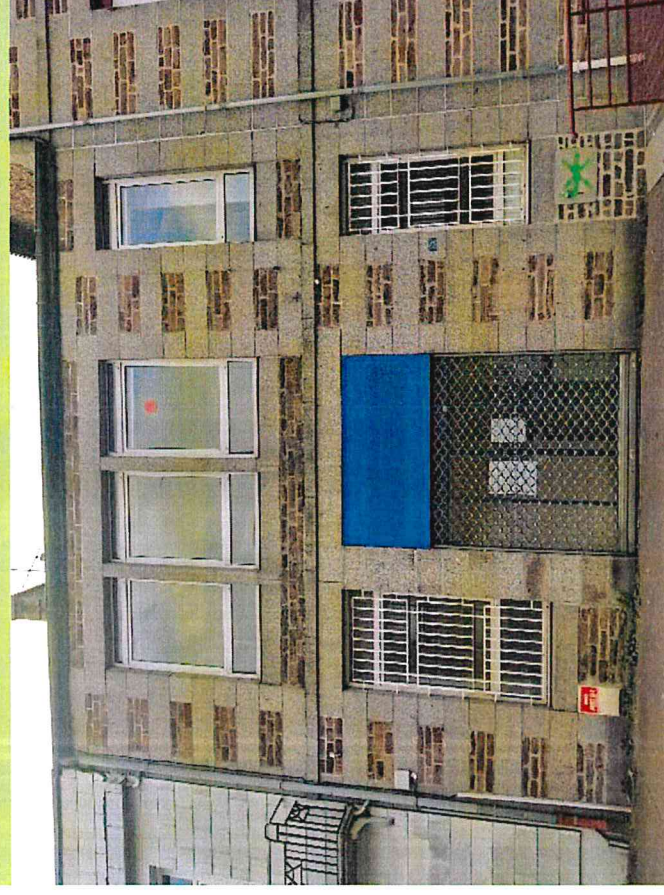
# Politique cadre de vie

Liée à l'étude du patrimoine immobilier de la commune

Salle le REX



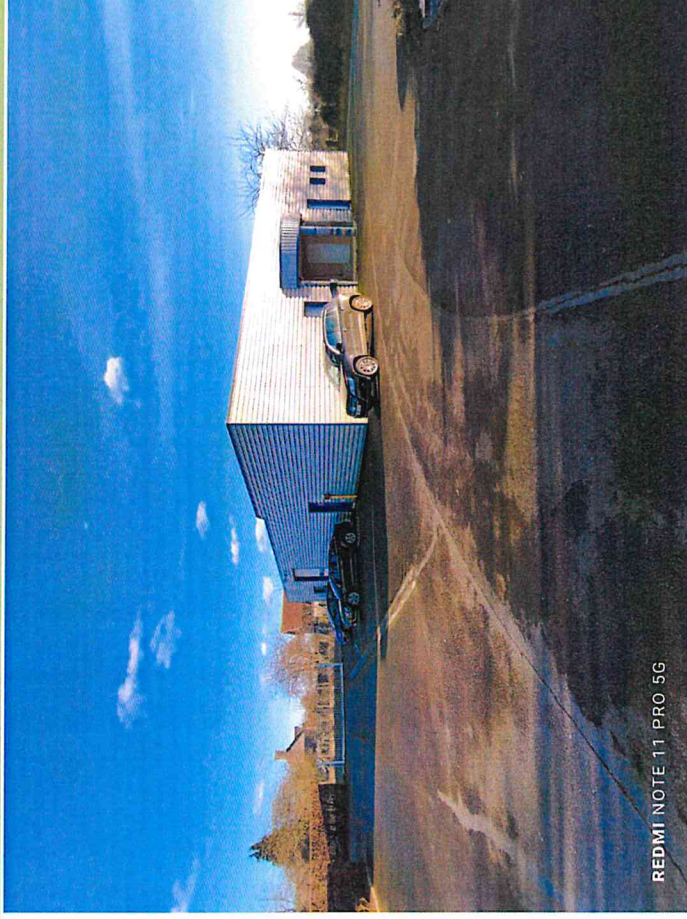
Bâtiment de la Trésorerie



# Politique cadre de vie

Liée à l'étude sur le patrimoine immobilier de la commune

Vente du Bâtiment et du terrain de l'AFPA à la structure « Sémaphore », insertion par l'activité économique



# Politique cadre de vie

Liée à l'étude sur le patrimoine immobilier de la commune

## Changement de la chaudière fioul de l'école de Virey



Saint-Hilaire  
du-Harcouët  
Carrefour des 5 Provinces

REDMI NOTE 11 PRO 5G

# Politique cadre de vie

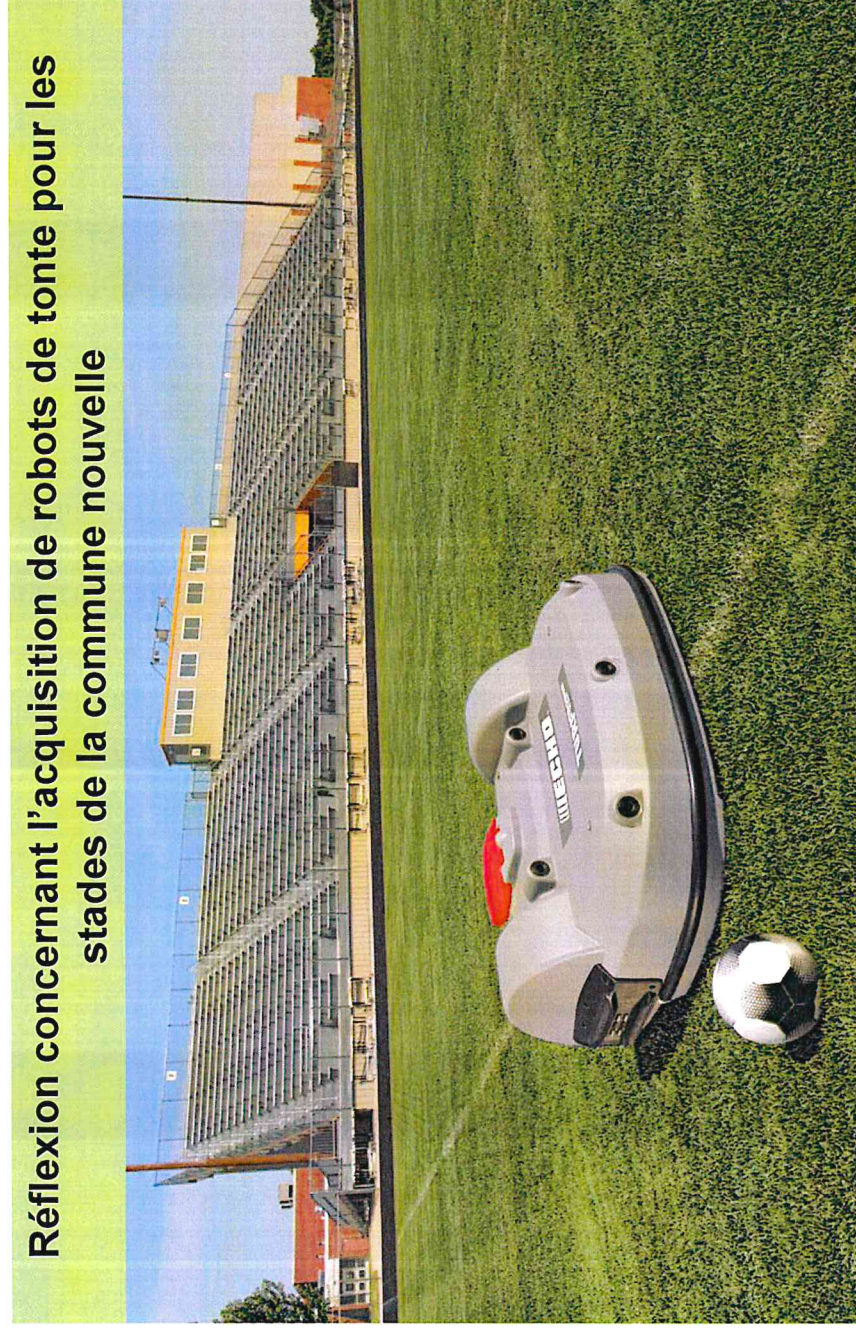
## Changement du camion de la restauration scolaire



REDMI NOTE 11 PRO 5G

# Politique cadre de vie

Réflexion concernant l'acquisition de robots de tonte pour les stades de la commune nouvelle



# Politique cadre de vie

## Projet d'acquisition de robots de tonte

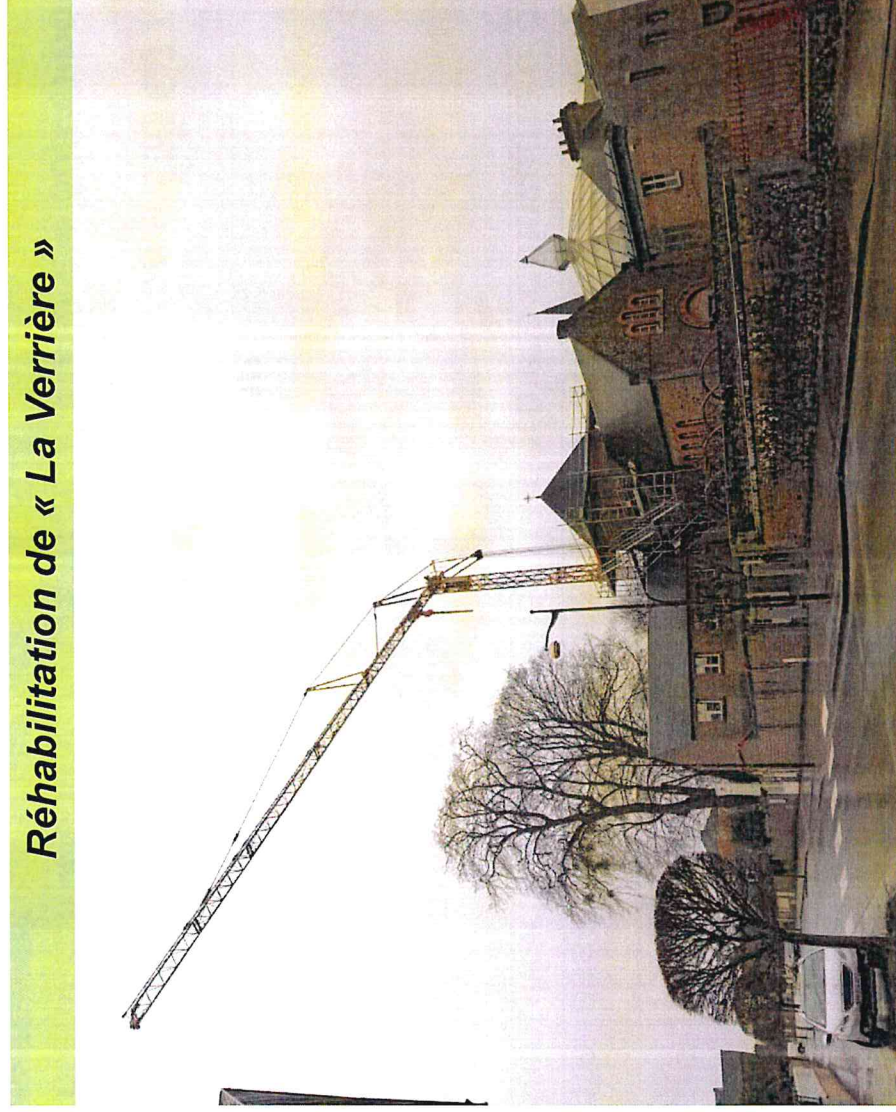
Robot de tonte essayé en démonstration au stade de football de la commune déléguée de Saint-Martin-de-Landelles, la dernière quinzaine d'octobre 2023 :

- **Coût d'un robot de tonte = 10 800 € TTC**
- **Coût temps agents municipaux passé à tondre par an = 3 000 €**
- **Economies d'achat d'engrais = 1 700 € TTC/an**
- **Economies de carburant sur les tondeuses à gazon = 500 € TTC/an**
- **Economies d'environ 4 000 € TTC/an (dont 1 700 € + 500 €) pour 1 robot utilisé, par rapport à une tondeuse à gazon classique, même en prenant en compte l'entretien du matériel et le coût de la consommation électrique**
- **Durée de vie moyenne d'un robot de tonte = 10 ans**

# Politique cadre de vie

Liée à l'étude sur le patrimoine immobilier de la commune

*Réhabilitation de « La Verrière »*





# Politique cadre de vie

## Programme de réhabilitation de voirie à définir

Rue des Marchés, commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët



Pont de la Boudrais, commune déléguée de Saint-Martin-de-Landelles



Route de la Restouidière, commune déléguée de Virey



# Politique cadre de vie

Liée à l'étude sur le patrimoine immobilier de la commune

Travaux de rénovation de toiture à prévoir pour la salle Marly



# Politique financière

**Montant reporté de la DGF  
2023**

892 390 € pour le DOB 2024  
(DGF 2022 : 902 673€ )

**Poursuivre la démarche  
d'amélioration de la capacité  
d'autofinancement**

**Pas de Recours à  
l'emprunt**

**Poursuivre la mutualisation des  
moyens et la rationalisation des  
achats**

# Politique financière

La fiscalité

**En 2024, les valeurs locatives cadastrales servant de base aux impôts directs locaux sont revalorisées de + 3,9 %**

# Politique financière

Réforme de la Taxe d'Habitation

Suppression totale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur la résidence principale

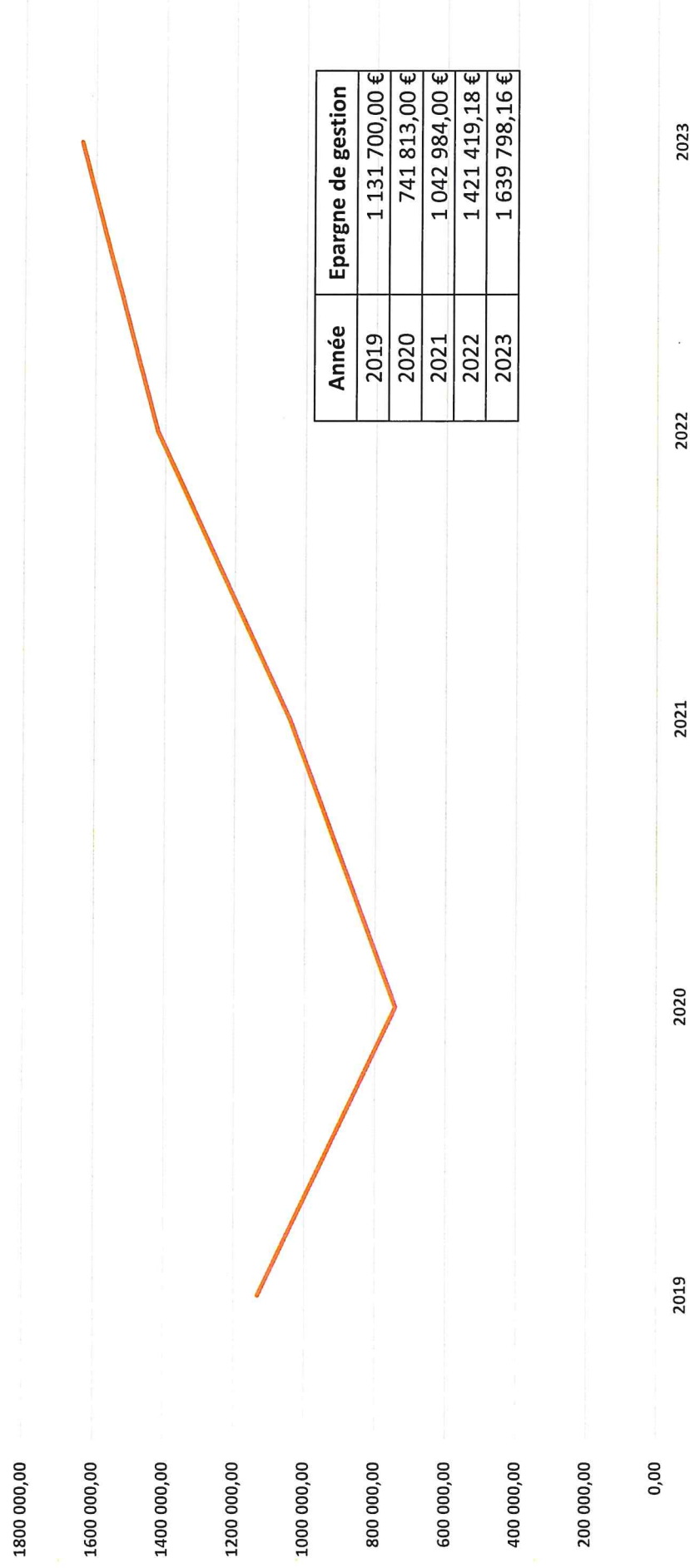
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale.
- Par contre, cette taxe est maintenue sur les résidences secondaires et les logements vacants.

# **BUDGET PRIMITIF (BP) 2024 DE LA VILLE**

**Le montant agrégé des recettes de fonctionnement du BP 2024 se basera sur le compte administratif 2023 et les montants des principales dotations qui auront déjà pu nous être communiqués.**

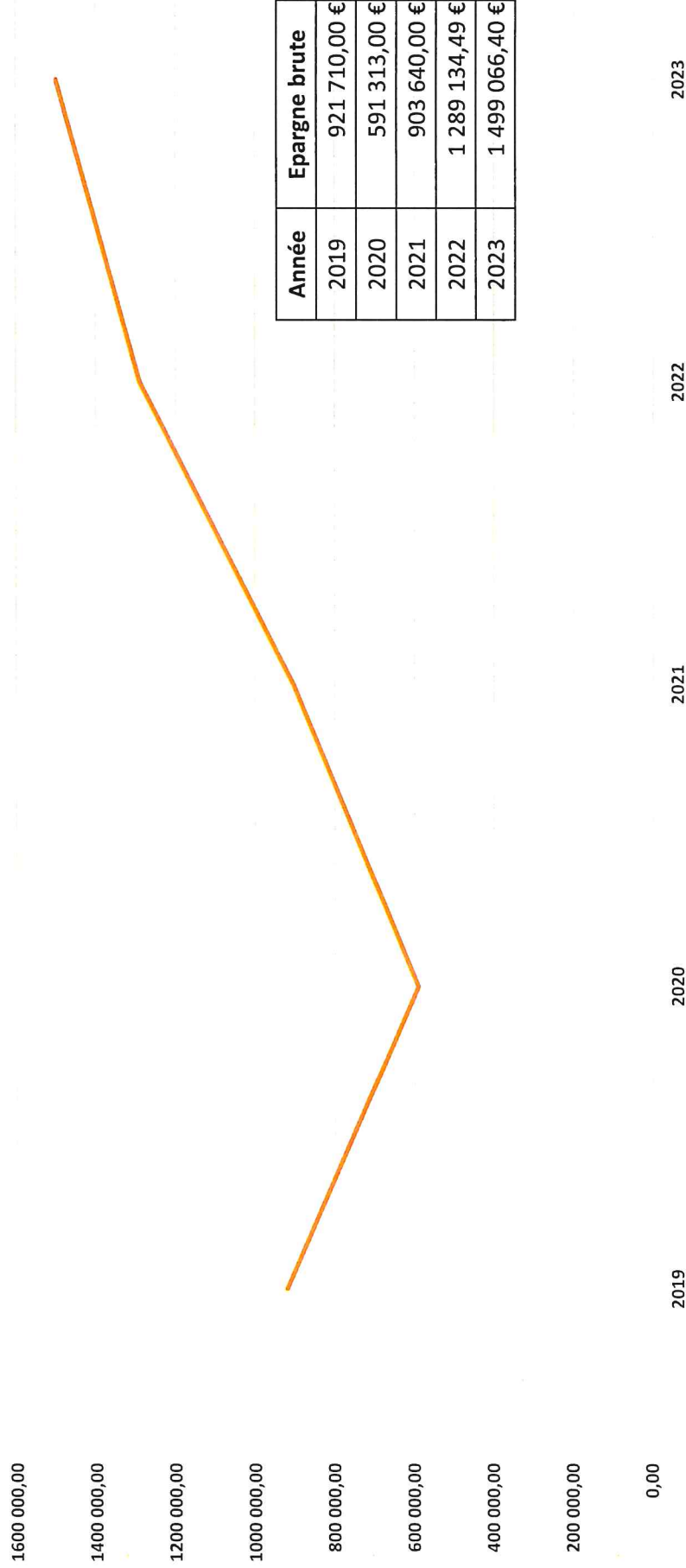
# Epargne de gestion =

(recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement)



# Épargne brute

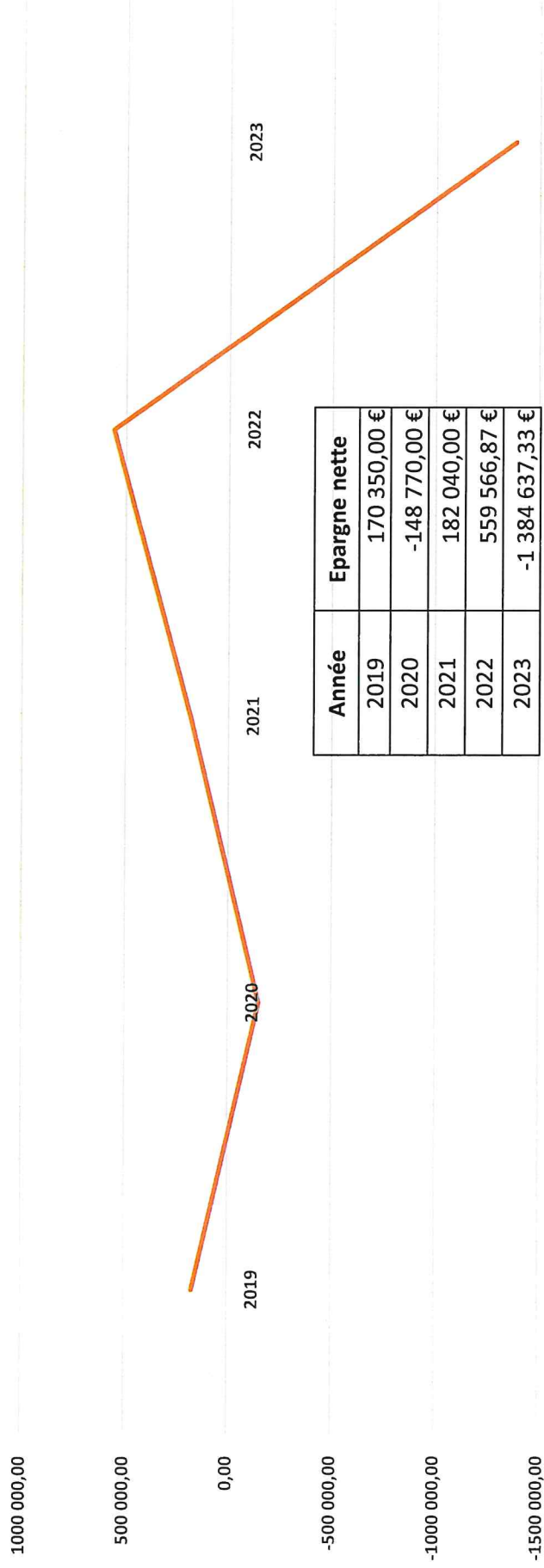
(épargne de gestion – compte 66 (intérêts des emprunts))





# Epargne nette

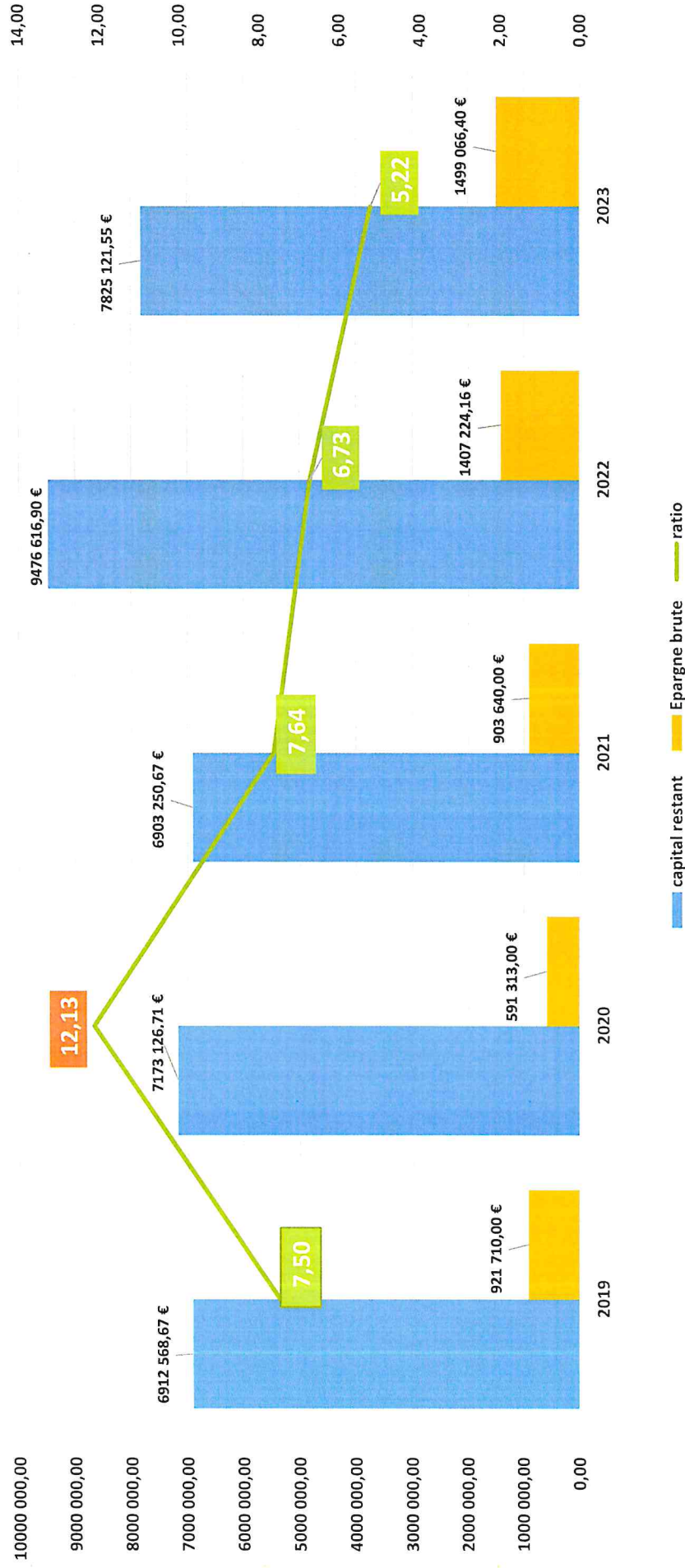
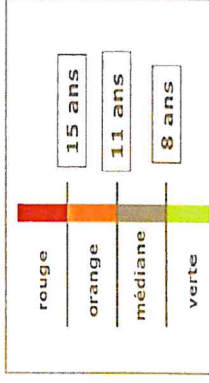
(épargne brute – compte 16 (Capital des emprunts))



2023 : Impact remboursement prêt relai : 1 242 238,00 €

# Politique financière

## Capacité de désendettement



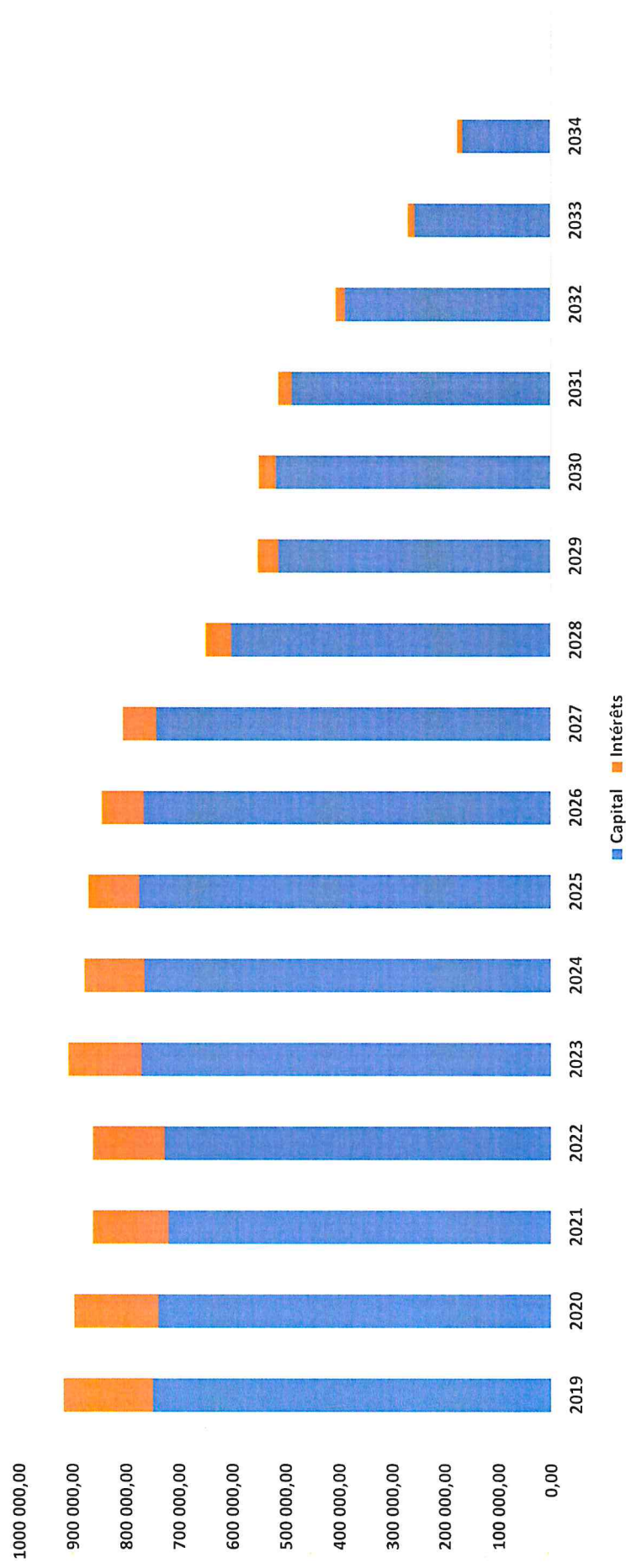
# Etat de l'endettement par exercice

## De 2018 à 2034

ETAT DE L'ENDETTEMENT PAR EXERCICE				
Année	Capital	Intérêts	Total	Capital restant au 31/12
2018	669 805,22 €	170 083,60 €	839 888,82 €	7 662 564,80 €
2019	749 996,13 €	168 509,24 €	918 505,37 €	6 912 568,87 €
2020	739 441,96 €	157 802,43 €	897 244,39 €	7 173 126,71 €
2021	719 876,05 €	142 326,82 €	862 202,87 €	6 903 250,66 €
2022	726 633,77 €	134 735,46 €	861 369,23 €	9 476 616,90 €
2023	769 495,35 €	137 690,91 €	907 186,26 €	7 825 121,55 €
2024	763 682,35 €	112 508,95 €	876 191,30 €	5 743 439,20 €
2025	773 079,50 €	95 552,13 €	868 631,63 €	4 970 359,70 €
2026	764 086,32 €	79 070,85 €	843 157,17 €	4 206 273,38 €
2027	740 091,69 €	62 795,33 €	802 887,02 €	3 466 181,69 €
2028	599 244,79 €	48 363,91 €	647 608,70 €	2 866 936,90 €
2029	510 826,07 €	38 936,03 €	549 762,10 €	2 356 110,83 €
2030	515 486,74 €	31 863,79 €	547 350,53 €	1 840 624,09 €
2031	485 569,10 €	24 765,75 €	510 334,85 €	1 355 054,99 €
2032	386 419,16 €	18 081,11 €	404 500,27 €	968 635,83 €
2033	256 344,11 €	12 805,40 €	269 149,51 €	712 291,72 €
2034	165 406,57 €	9 747,69 €	175 154,26 €	546 885,15 €

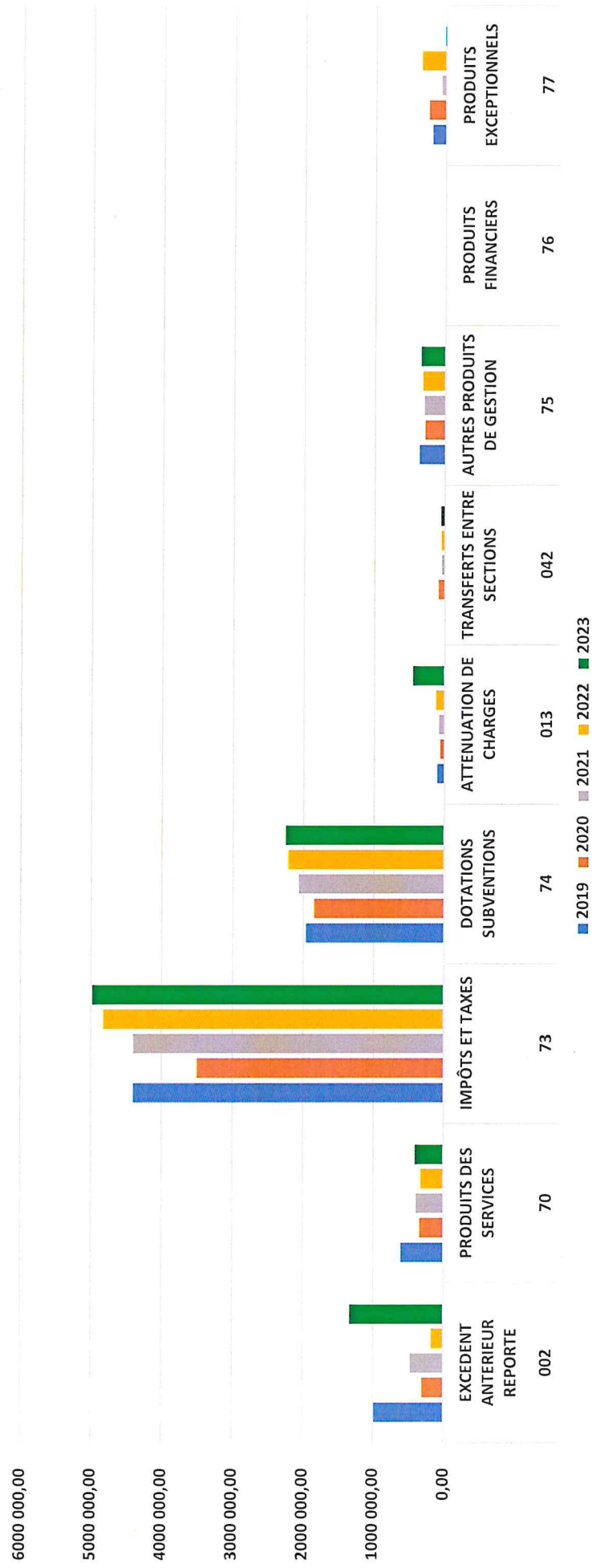
# Etat de l'endettement par exercice

De 2019 à 2034



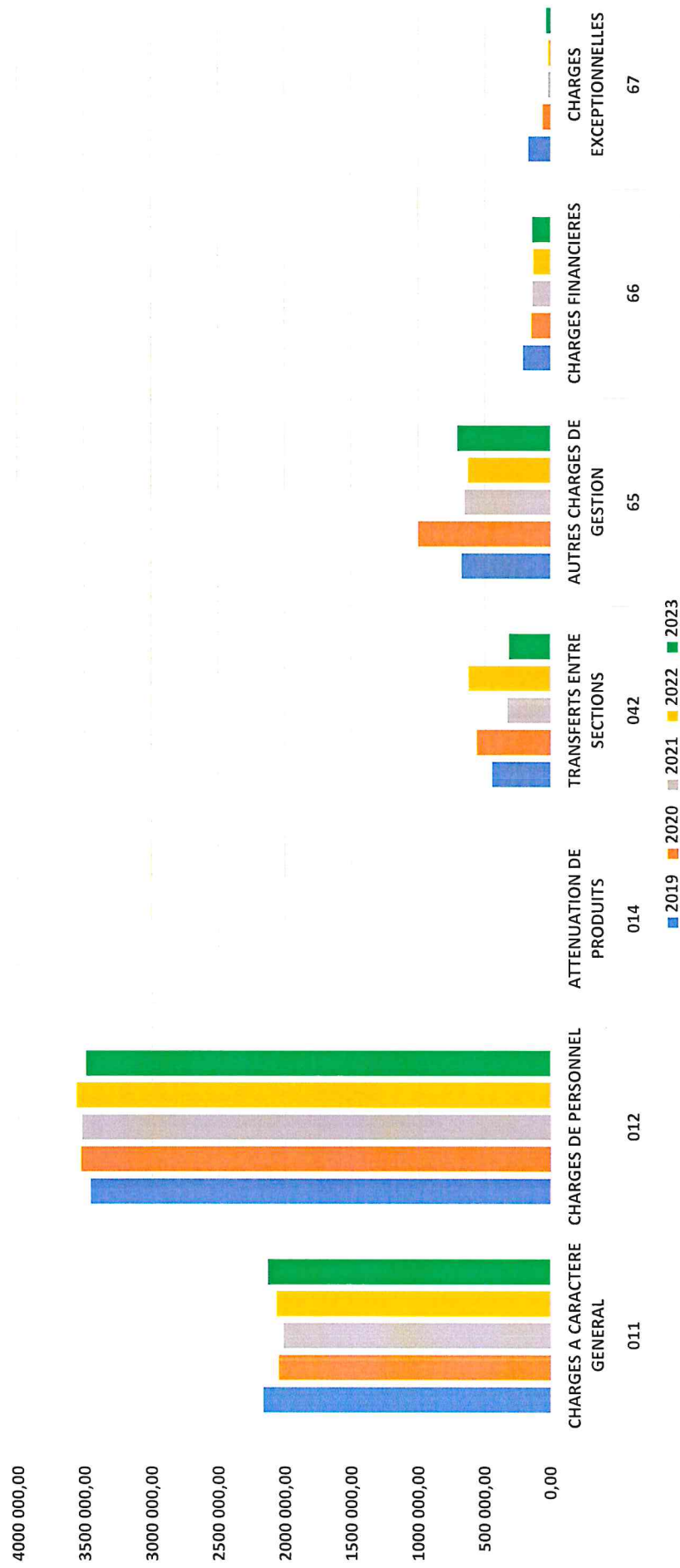
# Evolution recettes de fonctionnement

De 2019 à 2023



# Evolution dépenses de fonctionnement

De 2019 à 2023



# Prévision charges de personnel 2024

Article	Libellé	Prévisions 2023	Prévisions 2024
6218	Autre personnel extérieur (ETP, AIDER, Foire St-Martin, OC2S)	64 000,00	43 000,00
6336	Cotisations CNFPT	40 000,00	41 000,00
6338	Autres impôts et taxes	6 000,00	6 000,00
64111	Rémunération personnel titulaire	1 821 070,00	1 820 000,00
64112	NBI, Supplément familial	44 000,00	38 000,00
64118	Autres indemnités	360 000,00	320 000,00
64131	Rémunération personnel non titulaire (moins de contrats)	230 000,00	180 000,00
6451	Cotisations URSSAF	360 000,00	360 000,00
6453	Cotisations Caisses de retraite	525 000,00	540 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	8 500,00	7 500,00
6455	Cotisations Assurance personnel	145 000,00	140 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément	2 100,00	2 100,00
6458	Cotisations autres organismes	10 000,00	10 000,00
6471	Prestations FNAL	10 000,00	10 000,00
6474	CNAS	23 500,00	25 000,00
6475	Médecine du Travail	12 000,00	12 000,00
<b>Chapitre 012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>3 661 170,00</b>	<b>3 554 600,00</b>

# Recettes de fonctionnement

## Prévisions

RECETTES				
	BP 2023	CA 2023 - Réalisé	2024 - Prévision	
002	1 327 117,69 €	1 327 117,69 €	2 274 836,06 €	
013	194 000,00 €	446 289,24 €	150 000,00 €	
042	74 900,00 €	55 529,62 €	75 000,00 €	
70	355 500,00 €	399 775,03 €	370 000,00 €	
73	4 895 510,00 €	4 972 750,59 €	4 900 000,00 €	
74	2 224 532,00 €	2 244 158,03 €	2 200 000,00 €	
75	295 000,00 €	345 694,18 €	295 000,00 €	
€77	17 321,78 €	14 162,12 €	15 000,00 €	
	<b>9 383 881,47 €</b>	<b>9 805 476,50 €</b>	<b>10 279 836,06 €</b>	<b>TOTAL</b>



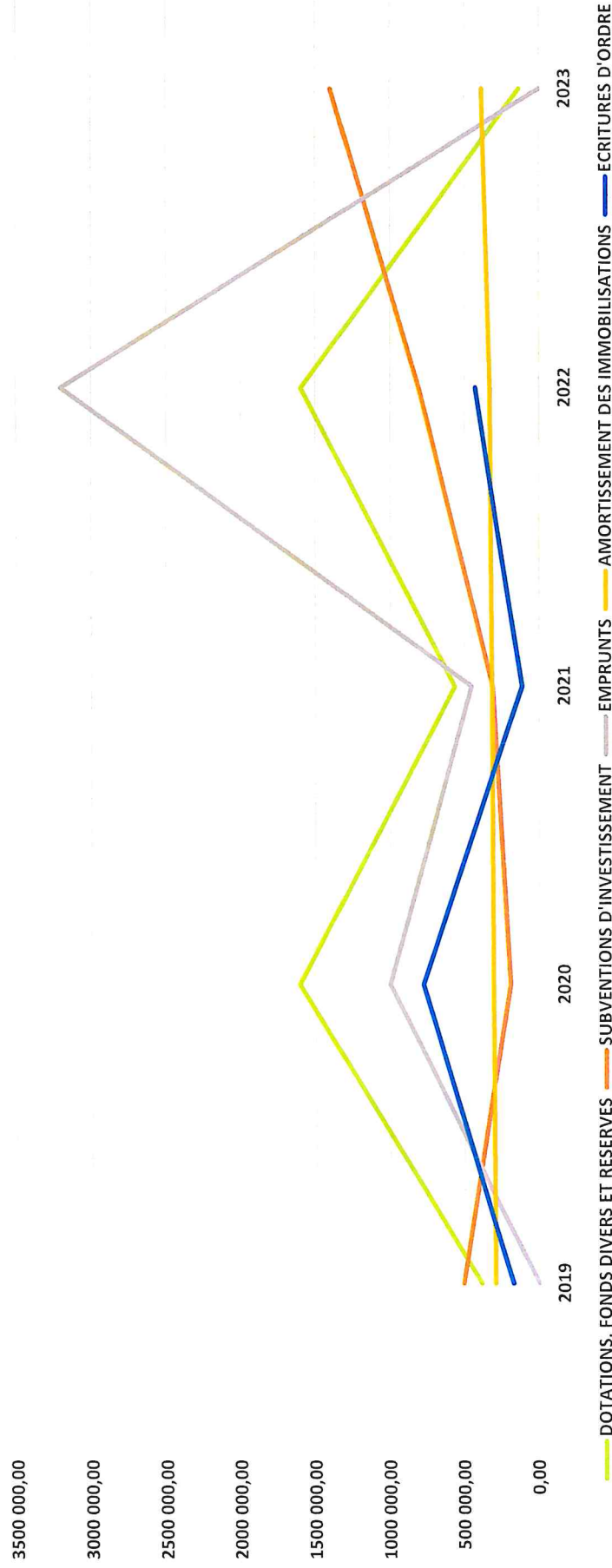
# Dépenses de fonctionnement

## Prévisions

DEPENSES				
		BP 2023	CA2023 - Réalisé	2024 - Prévision
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>3 136 912,68 €</b>	<b>2 129 388,44 €</b>	<b>3 262 261,00 €</b>
60	Achat et variations de stocks	1 762 862,68 €	970 374,88 €	1 900 000,00 €
€61	Services extérieurs	768 500,00 €	618 467,67 €	768 000,00 €
62	Autres services extérieurs	511 550,00 €	453 911,53 €	500 261,00 €
63	Impôts et taxes	94 000,00 €	86 634,36 €	94 000,00 €
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>3 661 170,00 €</b>	<b>3 489 914,75 €</b>	<b>3 554 600,00 €</b>
62	Autres services extérieurs	64 000,00 €	32 127,00 €	43 000,00 €
63	Impôts et taxes	46 000,00 €	46 278,93 €	47 000,00 €
64	Charges de personnel	3 551 170,00 €	3 411 508,82 €	3 464 600,00 €
<b>014</b>	<b>ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>2074,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>
73	Impôts et taxes	3 000,00 €	2 074,00 €	2 500,00 €
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>63 321,78 €</b>		
	VIREMENT A LA SECTION			
<b>023</b>	<b>D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 146 600,00 €</b>		<b>1 979 325,06 €</b>
<b>042</b>	<b>TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	<b>335 000,00 €</b>	<b>313 854,31 €</b>	<b>380 000,00 €</b>
68	Dotations aux amortissements	335 000,00 €	313 854,31 €	380 000,00 €
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	<b>905 177,01 €</b>	<b>703 254,75 €</b>	<b>902 150,00 €</b>
66	CHARGES FINANCIERES	151 500,00 €	140 731,76 €	141 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 200,00 €	36 213,80 €	38 000,00 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 000,00 €		20 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>9 463 881,47 €</b>	<b>6 815 431,81 €</b>	<b>10 279 836,06 €</b>

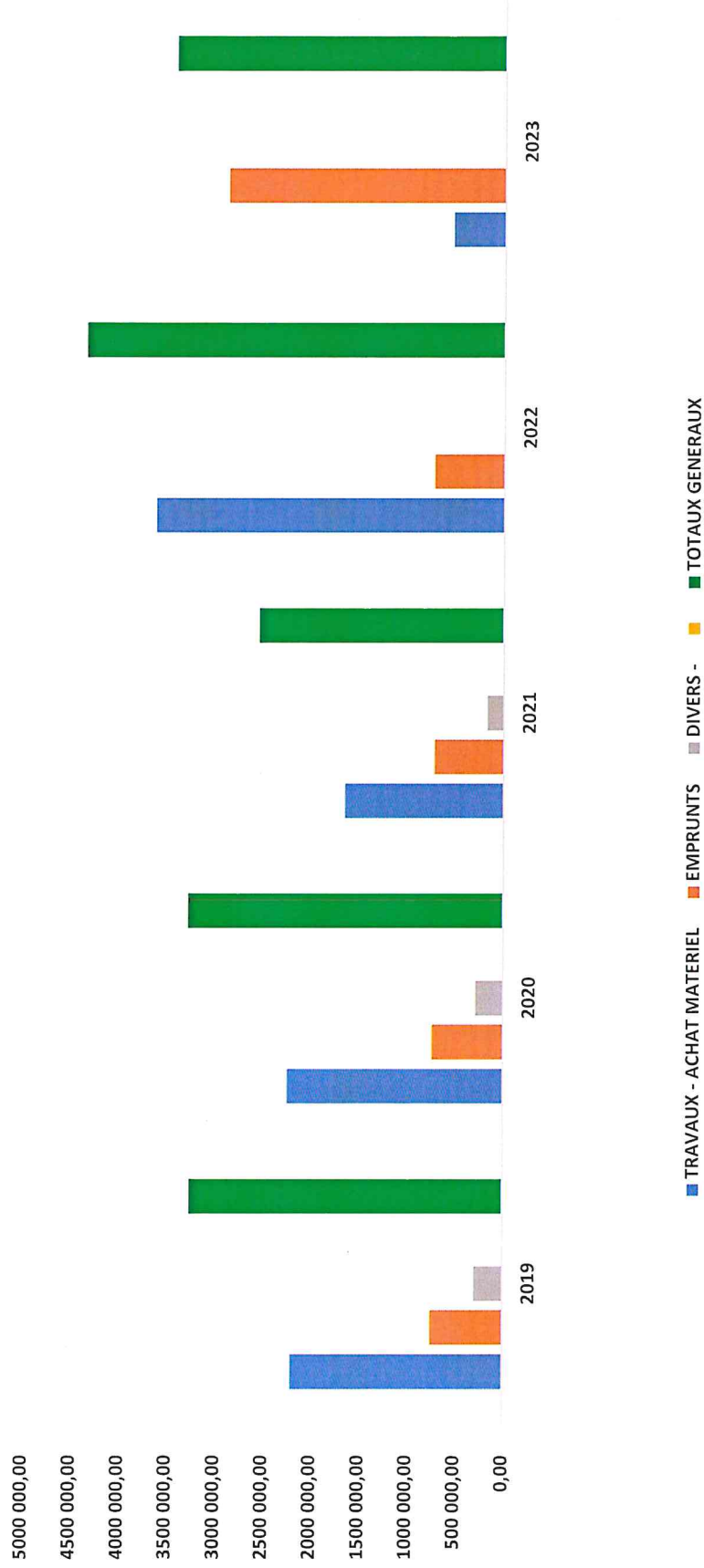
# Recettes d'investissement

Evolution entre 2019 et 2023



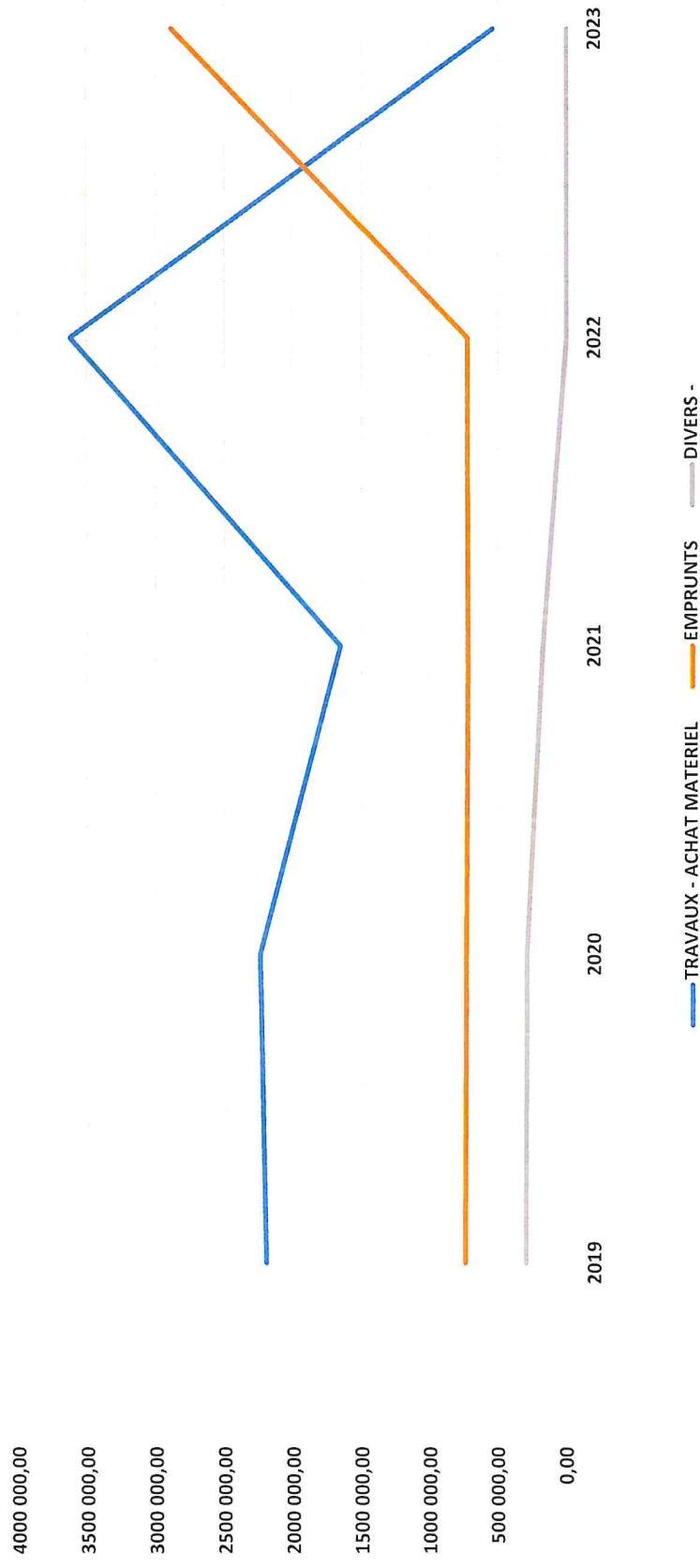
# Dépenses d'investissement

Evolution entre 2019 et 2023



# Dépenses d'investissement

Evolution entre 2019 et 2023



ETAT DES RESTES A REALISER 2023 - Commune déléguée de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT			
OP/ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10222	FCTVA		14 876,67 €
204	Subventions d'équipements versés		
20422	Bâtiments et installations	2 500,00 €	
0019	ECLAIRAGE PUBLIC		
21534	Réseaux d'électrification	18 934,08 €	
0145	TRAVAUX DE VOIRIE		
21538	Réseaux de voirie	2 401,96 €	
0153	ECOLES LECROISEY		
21312	Bâtiments scolaires	2 586,98 €	
2184	Mobilier	430,08 €	
0157	SALLE DES FETES SH		
2188	Autres immob. corporelles	14 798,09 €	
0159	CINEMA LE REX		
1328	Subvention CNC		21 000,00 €
176	ACCESSIBILITE CAMPING MUNICIPAL		
2051	Concessions droits similaires	4 316,28 €	
181	HALLS MARCHÉ PLACE DELAPORTE		
1322	Subvention Région		115 449,00 €
186	MUSEE DE LA VERRIERE		
1321	DSIL PREFECTURE		95 130,00 €
	<b>SOUS-TOTAL SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT</b>	<b>45 967,47 €</b>	<b>246 456,27€</b>

ETAT DES RESTES A REALISER 2023 - Commune déléguée de SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES			
OP/ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
216	ACHAT DE MATERIEL		
2188	Autres immobilisations corporelles	9 211,89 €	
236	ACHAT DE TERRAIN		
2111	Terrains nus	5 770,00 €	
240	PONT SUR LAIR		
2031	Frais d'études	4 818,00 €	
	<b>SOUS-TOTAL SAINT-MARTIN-DE-LANDELLES</b>	<b>19 799,89 €</b>	<b>0,00 €</b>

ETAT DES RESTES A REALISER 2023 - Commune déléguée de VIREY			
Op/Article	Libellé	DEPENSES	RECETTES
319	BATIMENTS PUBLICS DIVERS		
2188	Autres immobilisations corporelles	20 713,20 €	
2313	Constructions	2 288,73 €	
339	AMENAGEMENT DU BOURG		
2031	Etudes loi sur l'Eau ZA	1 920,00 €	
	<b>SOUS-TOTAL VIREY</b>	<b>24 921,93 €</b>	<b>0,00 €</b>

# Recettes d'investissement

## Prévisions

RECETTES						
	RECETTES	BP + DM 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	Prévision 2024	RAR + Prévision
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT	786 305,17 €				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	187 691,25 €	133 625,64 €	14 876,67 €	715 200,00 €	730 076,67 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 487 436,26 €	1 397 017,46 €	21 000,00 €		21 000,00 €
16	EMPRUNTS	1 500,00 €	2 205,26 €			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
13	HALLE : SUBVENTION	1 248 837,43 €	1 133 387,83 €	115 449,60 €		115 449,60 €
13	LA VERRIERE : SUBVENTION		40 770,00 €	95 130,00 €		95 130,00 €
021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	1 146 600,00 €			1 979 325,06 €	1 979 325,06 €
024	PRODUIT CESSIONS IMMOBILISATIONS	5000,00 €				
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT SECTIONS	335 000,00 €	313 854,31 €		380 000,00 €	380 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (intégration frais d'études)	75 000,00 €	70 905,66 €		75 000,00 €	75 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 024 532,68 €</b>	<b>1 917 608,33 €</b>	<b>246 456,27 €</b>	<b>3 149 525,06 €</b>	<b>3 395 981,33 €</b>



# Dépenses d'investissement

## Prévisions

DEPENSES						
	BP + DM 2023	Réalisé 2023	RAR 2023	Prévision 2024	RAR + Prévision	
001				870 975,61	870 975,61	
10						
16	2 885 758,25	2 885 758,25		831 000,00	831 000,00	
204	27 500,00	25 000,00	2 500,00		2 500,00	
20-21-23	1 061 374,43	537 695,58	88 189,29	1 468 316,43	1 556 505,72	
	240 130,00	291 007,20		35 000,00		
	100 000,00	3 513,23		695 426,00		
	8 000,00	6 935,44				
020						
040	74 900,00	55 529,62		60 000,00	60 000,00	
041	75 000,00	70 905,66		75 000,00	75 000,00	
	4 024 532,68	3 574 889,11	90 689,29	3 305 292,04	3 395 981,33	
	TOTAL					

Montant  
intégré  
dans la  
ligne  
surlignée  
en jaune

# Principaux projets d'investissement 2024

<u>OPERATIONS EN COURS</u>	<u>OPERATIONS ENVISAGEES</u>
La Verrière	Achat de matériels divers pour les services municipaux
Adap	Travaux divers sur les bâtiments communaux : écoles, salles de sports, logements...
Camion restauration scolaire	Adressage
	Voirie

# Budgets Lotissements

Pour information, les chiffres pour les BP 2024 ne sont pas encore finalisés et seront connus pour le vote des BP le 3 Avril 2024

Nom du lotissement	Recettes de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement		Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
	BP + DM 2023	CA 2023	BP + DM 2023	CA 2023	BP + DM 2023	CA 2023	BP + DM 2023	CA 2023
La Lathrée	524 771,40 €	389 227,16 €	524 771,40 €	395 294,83 €	520 882,71 €	391 105,63 €	520 882,71 €	307 393,83 €
Rue du Virest	163 363,61 €	92 150,00 €	163 363,61 €	109 098,92 €	112 649,43 €	109 098,92 €	112 649,43 €	92 150,00 €

# Débat d'Orientations Budgétaires 2024

## TEMPS D'ÉCHANGES